

Face à l'augmentation constatée en ce début d'année des cambriolages dans les résidences, observée sur la circonscription de la Communauté de Brigades de TARBES-OSSUN et d'une façon plus générale sur le département, le commandant de la communauté de brigades a souhaité attirer autant votre attention que votre vigilance sur ce phénomène. Plusieurs facteurs, semblent faire le jeu des personnes malveillantes en causant des préjudices inacceptables pour les victimes. À ce titre, la gendarmerie a voulu, à travers ce mail, vous délivrer des conseils précieux en matière de prévention sans oublier les règles élémentaires en termes de vigilance.

\* \* \*

Élément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit ralentir voire dissuader le délinquant. Ainsi, au-delà d'une clôture difficilement franchissable et d'un portail donnant accès à vos résidences, apporter une attention toute particulière à la qualité de tous les ouvrants (portes et fenêtres) lesquels devront systématiquement être verrouillés durant votre absence. Disposer à l'extérieur d'un éclairage efficace asservi à la détection de mouvement avec une immunité aux animaux visant à repérer les personnes malveillantes la nuit.

Afin de détecter le plus tôt possible une intrusion à l'intérieur de vos habitations et permettre la transmission d'une information fiable et rapide, installer un système d'alarme périmétrique anti-intrusion (barrières infrarouges ou détecteurs de choc et d'ouverture) couplé éventuellement à un dispositif de caméras de vidéoprotection.

Consigner sur un support la liste de vos objets de valeur la façon la plus précise possible en relevant la marque, les références et numéros de séries.... Avoir un signalement complet des objets qui vous ont été dérobés permet de vous identifier plus facilement comme propriétaire et de vous rendre ce qui vous appartient.

Diminuer le risque d'être victime d'un méfait nécessite d'avoir au quotidien un comportement de vigilance. Aussi, signaler immédiatement tout comportement paraissant suspect ou douteux, (noter les plaques d'immatriculation notamment) en composant exclusivement le 17 de jour comme de nuit sans oublier de protéger les traces et les indices en cas de vol ou de cambriolage.

Si vous êtes victime d'un méfait, aviser immédiatement la gendarmerie. Ne toucher à aucun objet, porte ou fenêtre et interdire l'accès des lieux à toute personne avant l'arrivée des unités de gendarmerie.

En cas d'absence durable, prévenir une personne de confiance de votre entourage (voisin, famille, ami...) et transférer vos appels sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne. Dans le cadre de l'opération "Tranquillité Vacances" communément appelée OTV, organisée gratuitement tout au long de l'année, signaler votre absence à la brigade locale, des patrouilles pour surveiller votre propriété seront organisées.

Pour une lutte plus efficace contre les cambriolages : c'est l'affaire de tous !!!